



## **Lettre aux agents des Secrétariats généraux des DDT(M) et à leurs collègues**

**SYNDICAT NATIONAL  
DES PERSONNELS DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Cher collègue,

Le Directeur de cabinet du Premier ministre a confié à des corps d'inspection la conduite des travaux préalables à la mise en place de secrétariats généraux communs « à l'ensemble des services de l'État à l'échelon départemental ». **Des économies d'emplois sont attendues.**

La réforme de l'organisation territoriale de l'État, initiée par le gouvernement l'été dernier, entre dans sa phase opérationnelle. Matignon vient de charger les corps d'inspection de la coordination des travaux préalables à la mise en place de secrétariats généraux communs aux services de l'État dans les départements, à savoir des préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI).

Une rationalisation des moyens de fonctionnement que le ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, est venu acter devant les préfets le 17 janvier dernier. Des secrétariats généraux communs aux services de l'État dans les départements "seront mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 partout sur le territoire", avait-il lancé aux représentants de l'État réunis place Beauvau.

À **FORCE OUVRIÈRE** nous ne sommes pas dupes quant à la volonté du ministère de l'Intérieur de faire main basse sur l'ensemble de l'État territorial. Les DDI et les directions régionales perdent leur secrétariat général, devenant dans les faits, au mieux, l'équivalent fonctionnel d'un service de la préfecture.

**La lettre de mission du cabinet du Premier ministre est très explicite sur le plan social qui se prépare. Celle-ci assure que l'on pourra capter un maximum d'effectifs des ministères pour leur retirer. On ne fait franchement pas dans la dentelle puisque l'on y parle globalement des moyens supports, sans distinction de la RH par exemple.**

**Les hostilités sont désormais relancées, puisque Matignon et le ministère de l'Intérieur invitent chaque préfet à faire ses emplettes dans les missions et effectifs des DDI !**

Il n'y a, à ce jour, aucune démarche salvatrice initiée par nos ministres pour préserver nos services.

On connaît maintenant, également, les conditions dans lesquelles ont été transférés et accueillis les agents des DDT de la Sécurité routière ce qui devrait conduire à la plus grande prudence. D'autant que cette fois ci, il n'est pas question de transférer tous les agents mais bien une partie des postes et de supprimer les postes « excédentaires ».

Concrètement quel est l'impact à attendre pour les agents dans ces services ? Là où il y avait 3 ou 4 SG, il n'y en aura plus qu'un ! Tous les services transversaux sont concernés de la gestion des personnels à la logistique... D'autant plus, avec le nouveau logiciel centralisé « Car fleet », véritable « Big brother » de la gestion des flottes des véhicules de l'État ...

La démarche incitative du ministre de l'Intérieur envers les Préfets ne peut conduire qu'au démantèlement des SG des DDI et à des suppressions de postes sans solution alternative pour les agents concernés. Peu en réchapperont, quelques spécialistes locaux de gestion du personnel, quelques agents disposant d'habilitations techniques spécifiques (électriques, immeuble de grande hauteur ...) et quelques chefs de bureau pourront espérer être transférés, mais pas tous - ou se verront imposer le transfert ! Et peut-être, si l'on en juge par les projets de réformes en cours, de manière très provisoire... (intégration dans le PPCR, volonté affichée de basculer tous les corps au RIFSEEP induisant blocage et uniformisation de la gestion des carrières, main mise sur les mobilités et les promotions, une seule voie de recrutement sous forme d'emplois précaires avec des

rémunérations moindres d'agents, la poursuite des suppressions de missions et de postes dans les autres services des DDI ainsi que la poursuite des regroupements immobiliers) !

Le Préfet, vos chefs de services ou même d'autres organisations accompagnatrices vous disent ou vous diront : « Nous allons gérer vos situations individuellement dans le cadre des instances de concertation. Ayez confiance, on s'occupe de tout ! Au pire, vous serez transféré à l'Intérieur pour faire le même travail ou redéployé dans le service sur d'autres missions ! »

Croire cela, c'est ignorer **volontairement** un des principaux objectifs de la mise en œuvre des SG communs : **les économies d'emplois, les économies budgétaires et la mise sous tutelle pour la mise en œuvre de la feuille de route du chef de l'État selon que le citoyen est « puissant ou misérable » !**

À **FORCE OUVRIÈRE** nous pensons qu'un « dialogue social » policé et basé sur l'acceptation de la réforme ne conduira qu'à de très fortes désillusions !

Dans ce contexte, aucun agent même s'il le souhaite légitimement, ne peut espérer être mieux ou « au moins aussi bien traité » qu'au cours des réorganisations précédentes du service. En effet, comment l'obtenir sans rapport de force, dans l'acceptation de la contre-réforme, en confiant son avenir à un « dialogue social » local tronqué où les perspectives de vacances de postes seront quasi inexistantes avec des risques importants pour les personnels d'être reconduit à la porte avec un petit pécule !

Seule la mobilisation et la solidarité de tous peuvent parvenir à enrayer cette mécanique infernale ou obtenir, via le rapport de force institué, une gestion égalitaire des agents, dans le respect des statuts et des déroulements de carrière. C'est au côté d'organisations syndicales prêtes à agir réellement qu'il faut défendre collectivement les missions et les postes des agents des SG au sein de chaque DDI. Cela s'envisage, bien évidemment, avec les collègues des autres services qui subiront les conséquences directes en matière de délitement de leur gestion dans les préfectures.

La solidarité des agents des DDI s'impose car l'instauration d'un SG commun de département n'est que la première étape d'un processus visant à rapidement supprimer des postes pour réduire les effectifs, donner la main aux préfets sur les missions des services, la gestion de leur personnel et transformer les DDI en simple service de préfecture aux ordres.

**Car oui, la logique mise en œuvre est la suppression massive de postes dans la Fonction Publique avec 50 000 postes nets à supprimer dans les services de l'État à l'horizon 2022 et la création parallèle de 20 000 postes (pas forcément de fonctionnaires... dans l'armée, la police et la justice) qui seront pris en plus sur les effectifs des autres ministères. La hauteur de la vague sera donc en réalité de - 70 000 postes ciblant particulièrement les ministères non prioritaires au premier rang desquels se trouvent le MTES et le MCTRCT constitué de 40 000 agents dans les ministères et de plus de 20 000 agents dans les Établissements publics rattachés.**

**FORCE OUVRIÈRE** reste fondamentalement attaché au maintien des directions départementales de plein exercice, en lien étroit avec les différents ministères. Cela passe par le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, exerçant en particulier la compétence RH.

Une DDT(M) sans SG dédié est une DDT(M) sans Directeur, puisque ce dernier n'aura plus tous les leviers nécessaires pour la mise en œuvre des missions.

Pour toutes ces raisons, compte tenu de la gravité de la situation pour vos postes, vos missions et vos services, nous vous invitons à vous rapprocher des représentants **FORCE OUVRIÈRE** de votre DDI. Il est temps de faire un point de la situation locale avec eux et de vous défendre collectivement en instaurant le rapport de force nécessaire.

Dans ce contexte, **FORCE OUVRIÈRE** vous invite à participer à la **journée interprofessionnelle et intersyndicale de mobilisation et de grève du 19 mars** qui sera un marqueur fort pour votre défense et globalement défendre les droits collectifs seuls garants d'une réelle protection des salariés et en conséquence défendre les statuts nationaux dans la Fonction Publique.

Reçois cher collègue, nos meilleurs sentiments syndicalistes.



François DENEUX  
Secrétaire général